



Madame Catherine VAUTRIN  
Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 23 janvier 2024

Réf : PB/AT/01-2024/03

**PIERRE BARROS**

**SENATEUR  
DU VAL D'OISE**

COMMISSION DE  
L'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE

DELEGATION  
SENATORIALE A LA  
PROSPECTIVE

CONSEILLER MUNICIPAL  
DE FOSSES

CONSEILLER  
COMMUNAUTAIRE DE  
ROISSY  
PAYS DE FRANCE

Madame la Ministre,

Je souhaiterais attirer votre attention sur la situation des praticiens à diplôme hors Union Européenne (PADHUE) exerçant en France, et plus particulièrement dans le Val-d'Oise. J'ai été sollicité par l'hôpital Simone Veil, groupement hospitalier d'Eaubonne-Montmorency, qui m'a transmis un vœu adopté lors du dernier conseil de surveillance du 20 décembre 2023.

La situation de ces médecins est insoutenable, en particulier dans le contexte de pénurie de personnel médical que connaît notre département. Le Val-d'Oise est aujourd'hui un désert médical, où l'offre de soins est particulièrement réduite, notamment dans certains secteurs en tension. La problématique engendrée par le non-renouvellement des contrats des PADHUE porte un nouveau coup dur à notre système de santé, déjà en difficulté.

Mise en place en 2020, la réforme visait à améliorer l'intégration des médecins étrangers en instaurant des épreuves nationales d'évaluation des compétences (EVC). Ce concours, très sélectif, est devenu la seule voie d'accès pour continuer à exercer et obtenir le statut de « praticien associé », mieux rémunéré. Très peu de postes étaient ouverts cette année au niveau national : 2700 postes pour 9000 candidats. Par ailleurs, le concours ne s'est pas tenu durant la pandémie de Covid ou en 2022.

Nous nous retrouvons en ce début d'année dans la même situation qu'en 2021. Beaucoup de médecins ont échoué, ne parvenant pas à concilier la révision du concours avec des semaines de travail intensives dans des services sur-sollicités. Leurs résultats aux EVC ne reflètent ni leurs compétences, ni leur importance dans notre système de soin actuel. De nombreux services se reposent sur eux.

Cette situation met en difficulté de nombreux médecins. Les résultats des EVC ont été publiés très tardivement, le 19 décembre 2023. Désormais, depuis le 31 décembre 2023, ces médecins sont dans un flou juridique très angoissant pour eux : ils n'ont aucune perspective, alors qu'ils sont pour certains encore inscrits dans les planning de garde de leur établissement. Selon certains syndicats, 2000 à 3000 médecins pourraient être licenciés de leur poste faute de renouvellement de leur contrat. Un quart des PADHUE exercent à l'hôpital public, déjà fragilisé ces dernières années.

Au Centre hospitalier Simone Veil, ces médecins représentent en moyenne 30 % des effectifs médicaux. Pour certaines des activités qui font face à des difficultés de recrutement, ce taux atteint pour l'année 2023 50 % en gériatrie ou 38 % en psychiatrie. Le Centre hospitalier Simone Veil a ainsi demandé l'ouverture de 45 postes suite aux EVC. De nombreuses ouvertures n'ont pas encore été accordées à ce jour et sont toujours en discussion avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cela illustre une problématique majeure rencontrée en Ile-de-France : le nombre de postes accordés est bien inférieur aux besoins réels, dans une région où le nombre de PADHUE est pourtant bien plus important qu'ailleurs dans le pays.

Cette sous-dotation a des conséquences très concrètes sur le fonctionnement des hôpitaux : au Centre hospitalier Simone Veil, des lits pourraient dès lors être fermés dans le service de néonatalogie et une réduction de l'offre de soins devrait être envisagée en psychiatrie, deux spécialités pourtant déjà en souffrance.

Madame la ministre, les médecins concernés doivent avoir plus de visibilité sur leurs situations personnelles et professionnelles. Tout doit être fait dans les meilleurs délais pour leur permettre de garder leurs postes et ainsi ne pas dépeupler l'hôpital public. La loi Valletoux représente aujourd'hui le dernier espoir de ces praticiens, leur permettant un exercice provisoire de treize mois supplémentaires en échange d'un engagement à repasser le concours. Toutefois, le décret d'application n'a toujours pas été publié. Quand cela sera-t-il le cas ? Cette solution, loin d'être idéale, offre toutefois une perspective. De plus, pourquoi ne pas plutôt prendre en compte leur expérience professionnelle ? Nous pourrions également nous inspirer du cadre utilisé en Guyane ou aux Antilles, où les PADHUE peuvent exercer dix ans et ne sont pas obligés de passer de concours.

Aussi, j'ai bien noté votre engagement face à la Confédération et à la Fédération de Santé pris ce 22 janvier 2024 de régularisation des médecins PADHUE reçus au concours des EVC, mais qu'en est-il de tous les autres ?

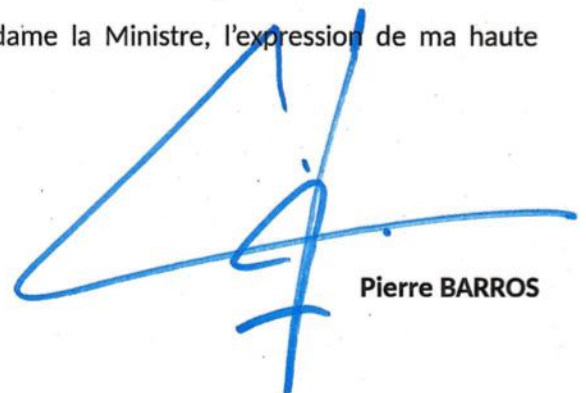
Enfin, l'État doit assurer aux PADHUE qu'ils disposeront des autorisations de travail auprès des préfetures pour rester légalement dans notre pays après le 31 décembre 2023. J

Je vous saurais ainsi gré d'engager une réflexion autour de l'interdiction des obligations de quitter le territoire français (OQTF) pour l'ensemble des médecins concernés.

Madame la Ministre, le président de la République lui-même a appelé à « régulariser nombre de médecins étrangers qui tiennent parfois à bout de bras nos services de soins ». Je vous demande donc de bien vouloir transcrire cette volonté en actes.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Bien Cordialement,*



Pierre BARROS

**Copie :**

Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France  
Madame Marie-José BEAULANDE, Présidente du Conseil de surveillance de l'hôpital Simone Veil, groupement hospitalier Eaubonne-Montmorency